



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Listes electorales : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 2728

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur les revisions des listes electorales dans le departement de la Seine-Saint-Denis. Lors de son recent passage en Corse, il a evoque qu'il etait necessaire de proceder a un controle des listes electorales et des votes par procuration. Le departement de la Seine-Saint-Denis, ayant connu des fraudes electorales caracterisees dans plusieurs municipalites dont la tendance est majoritaire au conseil general, meriterait un examen similaire de ses listes electorales. Il serait donc necessaire de proceder egalement a une revision administrative attentive et rigoureuse des listes electorales dans plusieurs communes de Seine-Saint-Denis. Il lui demande donc s'il compte donner des instructions en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Contrairement a la situation qui prevaut dans les deux departements corses, la proportion des votes exprimes par procuration en Seine-Saint-Denis ne presente aucun caractere anormal. Elle est meme sensiblement inferieure a la proportion nationale moyenne. Or, c'est essentiellement dans le souci de controler la regularite des votes par procuration que les prefectures de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, dans le cadre des attributions conferees aux prefets par les articles L 38 et suivants du code electoral, ont entrepris la verification des listes electorales des communes de ces departements. Cette verification est operee en rapprochant les listes etablies par les commissions administratives du fichier general des electeurs tenu par l'Institut national de la statistique et des etudes economiques en application de l'article L 37 du meme code. Les doubles inscriptions ainsi decelees donnent lieu a la mise en oeuvre de la procedure de rectification decrite par les articles L 39 et L 40. Quoi qu'il en soit, et au vu des resultats de cette experience, il n'est pas exclu de l'etendre ulterieurement a d'autres departements.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2728

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2569